

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

21 mai 2015

Les conseillers municipaux par convocation en date du 17/03/2015, se sont réunis à la Mairie le jeudi 21 mai 2015 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC CHORON DUPUIS-RABION BATTAGLIA VIGNOLLET BLAZY BOISSONNET SAUBION WARCOIN-PISONI PEIFFER

Absent : Mr BERRACOCHEA (pouvoir à Mr Choron)

Mr PEIFFER est le secrétaire de la séance

DELIBERATION 1 – PERSONNEL

Mr le Maire expose à ses collègues les différents problèmes soulevés par l'absence de Mme Puybonnieux qui est en arrêt de travail depuis le 1^{er} décembre 2014. Cette employée qui bénéficie d'un contrat à durée indéterminée de droit public, sera absente depuis 6 mois au 30 mai 2015. Mme Labeylie a pris contact avec les services du centre de gestion qui lui ont transmis la procédure à mettre en œuvre dans le cas d'une invalidité de 2^{ème} classe, qui a été signalée par Mme Puybonnieux. Elle a été destinataire d'un courrier recommandé avec accusé de réception lui demandant de fournir ce certificat d'inaptitude. Mr Battaglia propose que lui soit adressé copie de cette lettre par courrier simple. Il pourrait se faire qu'elle bénéficie d'un licenciement pour incapacité, induisant pour la commune une prime d'un montant approximatif de 4 000 €. Le conseil municipal estime qu'il est raisonnable de prendre le temps de la réflexion. A la rentrée, son poste à l'école sera tenu par une personne embauchée par le SIRP dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

Dans le même temps, Mr Duchemin qui a subi une opération est en arrêt de travail depuis 2 mois. La commune sera remboursée pour cet arrêt. Compte tenu de l'urgence du travail, la commune a fait appel au service de T2000 pour son remplacement.

Le conseil municipal donne son accord pour la quotité hebdomadaire de travail de Mme Barratault, qui passera au 1^{er} septembre 2015 de 32h30 à 34h.

Mr le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé Mme Labeylie signifiant officiellement la date de son départ à la retraite, fixé au 30 novembre 2015. Le contrat CAE de Mme Fermis est renouvelé jusqu'à cette date, après laquelle elle prendra les fonctions de secrétaire de mairie.

DELIBERATION 2 – TRANSFERT DE COMPETENCE

La réforme des rythmes scolaires ayant modifiée la réglementation, le temps d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires est à définir. Les temps périscolaires sont ceux qui se déroulent les jours avec école. L'accueil de loisir du mercredi après- midi hors vacances scolaires devient donc du temps périscolaire. Le conseil municipal autorise le maire à donner délégation de compétence à la communauté de communes du Brannais pour gérer l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

DELIBERATION 3 – MANIFESTATIONS

Mr Choron donne à ses collègues le calendrier des manifestations qui auront lieu sur la commune, organisées par la commune ou des associations.

07 juin : vide grenier organisé par l'ACCA

1^{er} août : Scènes d'été avec l'orchestre Ceiba qui se produira à l'église. Coût pour la commune : 450 €, suivi d'un repas traiteur au bord de l'eau.

15 août : sardinade organisée par l'ACCA

12 septembre : Fête à Léo organisée par l'association Léo Drouyn, dans le cadre des 30 ans de l'AHB.

Mme Pisoni, aidée par quelques collègues, a préparé le stand qu'elle tiendra lors du vide grenier pour le compte de la commune. Elle propose que le bénéfice de ces ventes de matériel communal obsolète soit investi pour une part dans la plantation d'un arbre et pour le reste, offert aux enfants malades de l'hôpital de Libourne. Mme Vignollet informe ses collègues de la participation à cette manifestation de la recyclerie créative de Pessac sur Dordogne.

DELIBERATION 4 – GAZETTE

Mr Peiffer donne la trame de la prochaine gazette. Mr le Maire dans son mot à ses concitoyens, précisera notamment que la fête communale est annulée cette année compte tenu du nombre important des manifestations et de la gêne occasionnée aux riverains. Chacun devra transmettre rapidement le papier qu'il souhaite faire passer.

DELIBERATION 5 - CLECT

Le cabinet d'études retenu par la communauté de communes a fait des propositions sur l'évolution des statuts et les transferts de compétences et de charges, et notamment l'évaluation d'une dotation de solidarité ponctuelle aux communes de la communauté. Deux hypothèses sont soumises aux conseillers communautaires. Dans le premier cas, la commune de Cabara percevrait une dotation d'un

montant de 2 400 €, dans l'autre, de 2900 € si la progression de la fiscalité professionnelle y était intégrée.

DELIBERATION 6 - ECOLES

Pour bénéficier de certains intervenants, il a été nécessaire de modifier les horaires des TAP dans les différentes écoles du SIRP, qui auront lieu le lundi à Naujan et Postiac, le jeudi à St Aubin et le vendredi à Cabara. Dans le même temps, un projet de PED, qui doit définir les objectifs de ces activités est en élaboration. Il sera transmis à l'inspection académique et permettra aux communes de percevoir une aide de l'état d'un montant de 90 € par enfant. L'aide versée aux communes cette année, hors PEDT est de 50 € par élève.

DELIBERATION 7- DIVERS

Mr Blazy fait la lecture de l'information qu'il souhaite mettre dans la gazette pour proposer aux habitants de la commune qui le souhaitent, une initiation à l'informatique et à internet, aux fins de les diriger ensuite vers des associations spécialisées.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 25 juin